



Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens

*

Le printemps est de retour et pour le service Environnement le travail redouble d'intensité. La voirie, c'est près de 15 km, multiplié par deux pour les trottoirs, les bords de route qu'il faut désherber, les papiers et crottes de chien qu'il faut ramasser. Le travail ne manque pas, aussi je compte beaucoup sur le sens civique et la vigilance de chacun d'entre vous pour que notre commune reste propre.

Nous devons préserver notre cadre de vie. Respecter le travail de nos agents, c'est d'abord se respecter soi-même. Le service technique enlève régulièrement sur tout le territoire des télévisions, des pneus, des pots de peinture, des dépôts de matériaux divers, des encombrants, etc... abandonnés par des personnes indélicates et très peu soucieuses de leur environnement. Pourtant ce travail ne les concerne pas !

Merci à ce service qui est pour une bonne part dans le bien vivre à Touvre.

Par ailleurs, j'ai la chance de pouvoir compter sur toute l'équipe municipale et tout le personnel communal. Je les remercie sincèrement pour leur implication dans leurs missions respectives.

Nous travaillons toujours à l'avenir de notre commune avec le même enthousiasme en donnant le meilleur de nous -mêmes.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de votre bulletin municipal.

Votre Maire,

Brigitte BAPTISTE



© Can Stock Photo

LE BUDGET COMMUNAL 2018

Nous avons voté le budget 2018 le 04 avril dernier. Il s'équilibre en recette et en dépenses à un montant de 1 073 617 € en fonctionnement et 264 425 € en investissement, en nous félicitant de poursuivre la maîtrise des dépenses avec pour conséquence le fait de ne pas toucher aux taux d'imposition de la commune. Toutefois, cela nous oblige à une vigilance permanente des actions engagées avec en particulier la stabilité des charges de personnel. C'est un véritable exploit compte tenu de la perte des contrats aidés, et de l'augmentation des services à rendre à la population.

Dans son analyse des comptes de Touvre au 31/12/2017, la direction générale des finances publiques souligne une situation financière saine et précise que la commune dispose :

- d'une marge de manœuvre sur les taux de fiscalité directe locale,*
- d'un endettement faible et très bien maîtrisé.*

En effet, le capital dû est de moins de 30% des recettes et le ratio de capacité de remboursement est très bon (à peine plus de 3 années de Capacité d'Autofinancement Brute).

Même si les taux sont actuellement bas, tout endettement a un impact négatif, lors des années de remboursement qui suivent sur l'autofinancement net.

Dans un contexte global morose pour les collectivités territoriales, caractérisé par une baisse des dotations de l'Etat et une diminution de l'autonomie fiscale, notre commune dispose de petits moyens pour poursuivre ses projets.



Cette situation financière louable n'est pas le fruit du hasard, elle est le résultat d'une gestion rigoureuse des deniers publics.

Cette analyse des comptes conforte les élus dans leur politique ; le budget 2018 permet d'affecter une enveloppe de 264 425 € d'euros aux dépenses d'investissement, soit environ 179,50 € par habitant sur une population de 1245 habitants en 2017.

Les atouts relevés par la Direction des Finances Publiques sont connus des conseillers municipaux et il me semblait intéressant de vous les présenter plus en détail, de façon à ce que chacune et chacun puissent en comprendre l'essentiel.

La capacité d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes de fonctionnement (impôts, dotations, ventes de produits...) et les charges de fonctionnement (entretien des bâtiments, fourniture de petits équipements, fluides, intérêts d'emprunts, charges de personnel...). Elle constitue l'épargne de gestion.

C'est précisément la somme dont dispose la commune, avant tout emprunt ou subvention, pour financer les dépenses d'investissement.

A Touvre, la CAF (*Capacité d'auto-financement*) est d'un niveau correct. En effet, malgré une annuité faible, la CAF nette, donc notre capacité à investir, reste assez modeste bien qu'elle progresse.

Cette amélioration provient à la fois de l'évolution des produits et de la baisse des charges.

La commune consacre 51.72 % de ses produits au règlement des charges incompressibles (personnel, intérêts de la dette....).



La fiscalité locale

Au titre de la fiscalité directe, la commune perçoit la taxe d'habitation (versée par les occupants jusqu'à ce jour) et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (terrains nus).

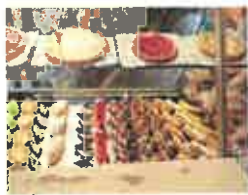
Les taux de Touvre sont parmi les plus bas des communes de l'agglomération.



Les nouvelles dépenses d'investissement 2018

- 2^{ème} tranche de l'aménagement de sécurité sur la départementale 57, croisement de la rue de l'église et de la rue de Beauregard,
- Réfection de la rue des Gauchons
- Travaux à la mairie : remplacement des portes d'entrée et des volets
- Travaux d'urgence à l'Eglise Sainte Marie Madeleine
- Eclairage public : suppression des lampes mercure, mise aux normes à la résidence du Logis
- Etude de l'accessibilité aux écoles et à la salle de sports
- Extension du colombarium
- Achat et installation d'un monnayeur pour le chauffage de la salle de sports
- Echange standard du moteur du véhicule MASCOTT (RENAULT).

Nouveauté au Quai 55



Depuis le 17 mai dernier, le Quai 55 s'est animé grâce à l'installation de la « Boulangerie de la Gare » ;

Nous souhaitons bienvenue et réussite au nouveau commerçant.

Répertoire électoral unique (REU)

La loi n° 2016-1047 du 1^{ER} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France supprime la possibilité d'une inscription simultanée sur les listes électorales municipales et consulaires. Les électeurs concernés par cette double inscription doivent opter pour une de ces listes. A défaut, ils seront radiés des listes électorales communales.

Afin d'éviter des situations litigieuses et engendrer des incompréhensions, les électeurs concernés sont priés de se mettre en relation soit avec la mairie soit avec le bureau des élections de la Préfecture de la Charente.



Etat Civil 2017

Naissances

06 mars 2017 : Margot HUART

10 mars 2017 : Nélia MAZZONI

14 avril 2017 : Enzo DUCROS

30 juillet 2017 : Léane DUFERMONT

Mariages

21 janvier 2017 : Orlane LEROUX et Christophe COTTE

14 février 2017 : Florence NEAU et Ludovic SAMPSON

08 juillet 2017 : Valentine GILBERT et Thomas CONSANI

29 juillet 2017 : Jennifer LATHIÈRE et Raphaël RODRIGUES

Décès

18 janvier 2017 : Gérard FLORENT

26 février 2017 : Rémy BOIREAU

07 mai 2017 : Lucienne GRELLARD veuve FLAUD

25 décembre 2017 : Simone BOUVIÉ veuve AUPETIT



Concertation sur le PLUi



Des permanences sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal débuteront le 4 juin. Elles se tiendront au siège de GRANDANGOULEME, boulevard Besson Bey, aux jours et dates suivantes :

Le 04 juin de 15 h à 19 h

Le 11 juin de 15 h à 19 h

Le 18 juin de 15 h à 17 h

Le 21 juin de 15 h à 19 h

Le 25 juin de 15 h à 19 h

Sur RDV en téléphonant au 05 86 07 70 38 l'après-midi



Travaux d'Urgence

Eglise Sainte Marie-Madeleine



Le lundi 4 juin, les Compagnons de St Jacques vont intervenir sur la restauration des trois contreforts sud fortement endommagés qui n'assuraient plus leur rôle de soutien des murs.

Ces travaux dureront environ une semaine, ils sont subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et par le Département et financés par le budget communal 2018.

CONCERT

23 juin à 20h30

Eglise de Ruelle

Organisé au profit de l'Association pour la sauvegarde de l'église de Touvre

Participation libre, avec un minimum de 5 €

Choeur d'Hommes 7 & Plus

Impression des médias locaux. Ne pas jeter sur la voie publique

Crédit: Muzart (M. Saut-Duret)



Gratuité d'accès aux piscines de NAUTILIS

et de La Couronne

Pour les 12 ans et moins (nés après le 1er juillet 2005) les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 18h du 2 juillet au 2 septembre 2018, le dispositif de gratuité est reconduit.

RETRAIT DES CARTES PAR LES FAMILLES OU LES JEUNES

Les cartes pourront être retirées par les familles ou leurs enfants en mairie.

Elles ou ils devront présenter :

- 1 justificatif de domicile
- 1 justificatif d'âge de l'enfant
- 1 photo d'identité de l'enfant



Environnement

Chenilles processionnaires

dans votre jardin

C'est de votre responsabilité : il faut agir !

Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire. Cependant, à des fins de santé publique, il est de la responsabilité citoyenne des propriétaires ou locataires de parcelles où sont implantés des arbres (pins, sapins, cèdre, cyprès, chêne...) de lutter contre la prolifération de ces chenilles, c'est-à-dire :

DE NOVEMBRE À FÉVRIER : Supprimer les nids de soie à l'aide d'échenilloirs ou autres engins de coupe et détruire les cocons en les brûlant sur place. Afin d'éviter tout contact avec les poils urticants, bien se munir de gants et de lunettes, ne pas jeter le cocon avant de l'avoir détruit ! Ou bien pulvériser sur les nids un insecticide naturel et inoffensif pour l'homme, le «*bacillus thuringiensis*».

EN JANVIER/FÉVRIER : Disposer des éco-pièges qui récupèrent les chenilles en procession lors de leur descente des arbres (suivant les conditions climatiques et notamment avec le réchauffement, les processions peuvent commencer dès le mois de décembre et s'étaler jusqu'en mai).

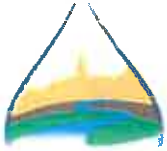
DE JUIN À SEPTEMBRE : Piéger et capturer les papillons mâles adultes à l'aide de pièges à phéromones («éco-pièges»). A noter une autre forme de lutte très écologique contre ces chenilles : l'installation de nichoirs à mésanges. En effet, la mésange charbonnière chasse la première forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession. On peut se procurer tous ces produits, ainsi que des conseils concernant leur mode d'utilisation, dans tous les magasins de jardinerie. Chenilles processionnaires du chêne et du pin : attention danger ! Depuis plusieurs années, la région Aquitaine connaît une augmentation sensible des populations de chenilles processionnaires ; la Charente et notre commune n'échappent malheureusement pas à cette nuisance pour l'environnement et pour la santé.

La chenille, qui est-elle ? On la rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins et les cèdres. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe et en file indienne. Elle provoque un affaiblissement important des arbres. Les poils de ces chenilles sont très urticants et peuvent provoquer de graves réactions allergiques chez les personnes exposées : réaction au niveau des yeux ; rougeurs et démangeaisons sur la peau ; difficultés respiratoires. Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes, les poils peuvent rester présents (par exemple sur le sol, dans l'herbe et/ ou dans les cocons vides) et être urticants même quand les chenilles ne sont plus visibles. Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restes de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes.

Comment se protéger ? Ne pas s'approcher et ne pas toucher les chenilles ou leurs nids ; ne pas se promener sous les arbres porteurs de nids ; porter des vêtements longs ; éviter de se frotter les yeux pendant et au retour d'une promenade en forêt ; en cas de doute, prendre une douche et changer de vêtements ; laver les fruits et les légumes de son jardin ; éviter de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et, en cas d'urgence, appeler le 15.

Pour en savoir plus sur ce type d'insecte nuisible, vous pouvez consulter le site Internet de l'« Annuaire France chenilles processionnaires » : <https://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-pin.htm>



Etude de terrain par EAU MEGA Bureau d'études de Rochefort (17)

en bord de cours d'eau et sur les bassins versants

SyBRA

(Durée de l'étude 12 mois)

Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) oeuvre sur votre territoire à l'amélioration des conditions d'écoulements et de vie des cours d'eau sous compétences. Nos actions sont encadrées par des documents de planification appelés Plans de Gestion et établis pour 10 ans. Ils permettent au syndicat de définir et de hiérarchiser les interventions sur le terrain.

Ces Plans de Gestion sont appuyés, pour leur phase opérationnelle, par des arrêtés préfectoraux (déclarations d'intérêt général). Sur 5 de nos bassins versants, ces documents arrivent à terme et le Comité Syndical du SyBRA a souhaité lancer une étude globale sur ces derniers afin que nos actions soient en accord avec à la fois nos nouvelles compétences (risque inondation, bassin versant par exemple) mais aussi avec la réglementation en vigueur. Les bassins versants concernés sont :

- La Touvre et ses affluents
- L'Echelle et ses affluents
- Les Eaux Claires et ses affluents
- Le Claix et ses Affluents
- La Nouère et ses affluents

Le bureau d'études choisi pour réaliser cette étude est EAU MEGA (Rochefort-17). Une phase terrain, indispensable pour collecter les éléments en bord de cours d'eau et sur les bassins versants, débutera prochainement. Les éléments recueillis peuvent être multiples :

- Végétation des berges (présence, densité, gestion actuelle...)
- Embâcles (arbres tombés, encombrants dans le lit)
- Fond du lit (nature du substrat-gravier, sable, vase...)
- Ouvrages présents (busages, ouvrages hydrauliques)
- Rejets observables (nature et origine) • Présence d'étangs, de mares
- Zones de débordements...

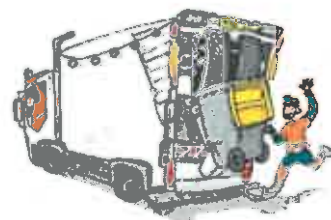
Une fois l'état des lieux terrain réalisé et la bibliographie menée à bien, EAU MEGA, en relation étroite avec le SyBRA, les communes et les acteurs concernés, réalisera un diagnostic par bassin versant. Le diagnostic permettra de mettre en lumière ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas correctement, sur les cours d'eau mais aussi sur les versants.

Ce diagnostic partagé, sera suivi par des préconisations d'actions (travaux, aménagements, communication...) à l'échelle de chaque bassin versant. Une hiérarchie d'interventions sera proposée afin d'échelonner les actions et définir des priorités. Vous pourrez vous rapprocher du SyBRA ou de votre commune pour connaître l'état d'avancement de l'étude.

Les cours d'eau et leurs vallées structurent nos paysages, notre urbanisme, notre vie locale. Ce sont des éléments majeurs à prendre en compte afin de développer, conserver et protéger notre environnement. Développer une vision d'ensemble de la gestion des milieux aquatiques permettra d'optimiser et d'harmoniser les stratégies d'intervention à l'échelle de nos rivières, de leurs bassins versants, dans une logique de développement équilibré du territoire.

Durée de l'étude : 12 mois

Distribution de rattrapage des sacs jaunes année 2018



La campagne 2018 de distribution des sacs jaunes vient de s'achever.
Des distributions mensuelles de rattrapage seront effectuées en juin à l'Écopôle de Frégeneuil, 94 rue du Port Thureau à Angoulême, sur le parking face au Centre Technique des Déchets Ménagers (à côté de la plate-forme de déchets verts).

Les dates de ces distributions de rattrapage en horaire décalé pour l'année 2018 sont

Vendredi 25 mai 2018 de 13 h à 18 h ET Vendredi 29 juin 2018 de 13 h à 18 h

Cependant, en dehors de ces deux dates, les usagers ayant besoin de sacs poubelles jaunes, peuvent dès à présent venir les récupérer à l'accueil du Centre Technique des Déchets Ménagers, 94 rue du Port Thureau à Angoulême, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17h00, le vendredi jusqu'à 16h30, et ce même pendant la période estivale du 02 juillet au 31 août.

Nous vous informons que la quantité de sacs jaunes fournis sera dégressive, comme indiqué, c'est à dire : 75 % de la dotation complète remise jusqu'au 30 juin ;

- 50 % de la dotation complète remise à partir du 02 juillet et pendant la campagne de distribution qui reprendra en septembre 2018.

En effet, début septembre, le bus de distribution des sacs reprendra la route pour effectuer une dernière distribution des sacs jaunes commune par commune (16 communes historiques de GrandAngoulême), ces 16 communes ayant été dotées pour 2018 plus d'un an avant le 7 janvier 2019, date de mise en service du bac jaune.

La distribution des bacs jaunes interviendra au quatrième trimestre 2018.

N.B : les personnes ne pouvant être dotées de bacs individuels jaunes, par manque de place ou autre situation particulière, recevront leur dotation complète de sacs jaunes.

Pour les personnes ne pouvant être dotées d'un bac jaune individuel, (par exemple : absence le jour de distribution), une autre campagne de dotation sera organisée par GrandAngoulême en 2019.

Pour toutes ces distributions, pensez à vous munir d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, etc.) Aucune dotation de sacs-poubelle jaunes ne sera remise sans présentation d'un justificatif.

Pour tout renseignement complémentaire

Vous pouvez contacter le N° Vert du service des déchets ménagers : 0 800 77 99 20
(appel gratuit depuis un poste fixe).

Complément au Bulletin Municipal de la Mairie de Touvre – Dépôt légal 12.2017
Responsable de la publication : Mme Brigitte BAPTISTE
Responsables de la rédaction : Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Eliane REYNAUD